

Justice / M^e Michèle Hirsch accuse

Belliraj protégé en Belgique ?

SUSPECTÉ dès 1991 dans le double meurtre de la Grande Mosquée, commis en 1989, l'indicateur Belliraj a-t-il été « couvert » ?

Abdelkader Belliraj, dont le procès va furtivement s'ouvrir ce jeudi à Salé, au Maroc, pour des faits de terrorisme, de blanchiment, et d'assassinats, était-il déjà connu des autorités judiciaires belges ? Comme suspect, et cela dès 1991 ! Puis protégé comme indicateur ?

Cette information nous est confirmée par M^e Michèle Hirsch, qui va tenter de se constituer partie civile, au Maroc, pour la famille du D^r Wybran, assassiné en 1989 à Bruxelles. Crime dont devra répondre Belliraj.

Parmi les six assassinats belges reprochés au Belgo-Marocain, il en est deux qui sèment le trouble sur les activités de celui-ci. Et notamment sur les protections dont il aurait pu bénéficier. C'est le double assassinat de la Grande Mosquée de Bruxelles, en mars 1989.

Le soir du 29, peu avant 18 heures, l'imam-directeur, Abdullah al Ahdal, et le bibliothécaire, Salem Bahri, sont trouvés morts dans un bureau : l'imam

tué de deux balles dans la tête et l'autre de deux balles, une dans le poumon et une dans la nuque. Personne n'a rien vu, ni rien entendu. L'instruction a démarré dans le brouillard et elle n'a rien trouvé. Dans l'enquête ouverte en Belgique figurerait pourtant, un procès-verbal datant de 1991 qui dénoncerait Abdelkader Belliraj comme étant l'auteur de ce double crime. Toujours selon le P-V, il disposait aussi d'armes similaires à celle utilisée : un 7.65. Des vérifications ont été effectuées chez lui, mais sans résultats.

Un rapport favorable

Aujourd'hui, 17 ans après ce PV, Abdelkader Belliraj doit répondre de ce double assassinat devant la justice marocaine. Dans le dossier qui sera soumis à la justice de Salé, il semble qu'outre ses aveux, rétractés devant le juge d'instruction, il y ait de nombreux détails sur ces crimes, ainsi que d'autres noms cités.

Comment se fait-il dès lors que la justice belge soit passée à

côté de cette enquête ? Si, du moins, les accusations qui visent Belliraj sont solides.

C'est là que des voix s'élèvent pour dénoncer des protections dont aurait bénéficié Belliraj. Car il aurait servi d'indicateur.

La Sûreté de l'Etat, dans une note très officielle, a relaté qu'il était connu dans les années 80 « pour ses activités dans les milieux islamiques algériens-marocains et dans les milieux (chiïtes) pro-Iran marocains. » Cela est extrait du rapport de la Sûreté émis lors de la demande d'acquisition de la nationalité belge, accordée à Belliraj le 30 juin 2000. Précisant qu'à l'époque, son nom était cité dans un P-V de 1991 sur le double meurtre de la Grande mosquée, la Sûreté ajoutait : « Depuis lors (les années 80), il n'a plus attiré l'attention dans ce contexte, ni dans un autre contexte politique quelconque. » Protection ? Simple présomption d'innocence ? Manque de preuves pour accabler davantage Abdelkader Belliraj ?

Qui sait ? ■